

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**5 JUIN 2026**  
**A 18h**

**Présents:** Laurence Bultez-Cadet, Emilie Peyric-Manifacier, Doryan Kuschner, Marie Brunatto-Kriese, Brigitte Vanwambecke, Patrick Ordonno, Philippe Daly, Mickaël Martinez, Martine Larrosa.

**Absentes:** Séverine Lando, Karine Frostin qui a donné procuration à Laurence Bultez-Cadet.

**Secrétaire de séance:** Martine Larrosa

**ORDRE DU JOUR:**

- Signature du compte rendu et du procès verbal du 14 avril 2026;
- Election du Délégué Sénatorial Titulaire;
- Election des Délégués Sénatoriaux suppléants;
- Validation du Règlement Intérieur du Conseil municipal;
- Validation du contrat de location du gîte communal Le Mas Légal;
- Possibilité d'enregistrement du Conseil municipal;
- Validation du contrat de location de la salle polyvalente;
- Décision modificative du Budget primitif 2026;
- Participation de la mairie à l'apéritif du repas du village, organisé le 27 juin
- Demandes de subventions;
  - Association Cévennes Terre d'Accueil;
  - Association des parents d'élèves (APE);
- Achat d'une débroussailleuse;
- Achat de nouveaux panneaux pour l'adressage;
  - Chemin des Bagnadous;
  - Panneau fléché indiquant le gîte communal Le Mas Légal;
- Demande d'un fonds de secours pour le financement de la refonte du site internet municipal;
- Adhésion au Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles;
- Modification de la Commission "Gestion du Fonctionnement";
- Création d'une Commission municipale "Communication";
- Créations de Comités consultatifs;
- Contrat de location pour un nouvel ordinateur pour la mairie;
- Changement de Délégués pour le Syndicat Mixte du Pays Cévennes;
- Demande de domiciliation à la mairie;
- Remboursement de frais;

**Questions et informations diverses:**

### **Signature du Compte rendu et du Procès verbal de la séance du 14 avril 2026:**

Martine Larrosa signale que la délégation 26° donnée au maire par le Conseil municipal le 14 avril n'a pas fait l'objet de conditions définies par celui-ci. Mme le Maire trouve Mme Larrosa trop légaliste et en prend ombrage.

Martine Larrosa et Marie Brunatto-Kriese n'approuvent pas le Compte rendu et le procès verbal de la séance du 14 avril. Pour le motif sus-cité elles ne les signent pas.

En préambule au Conseil municipal, l'opposition s'exprime par l'intermédiaire de Martine Larrosa qui informe l'assemblée que, comme pour les Conseils du 20 mars et du 14 avril, Marie Brunatto-Kriese et elle-même n'ont pas eu la possibilité de préparer le Conseil municipal, de participer aux débats et de bénéficier d'une information suffisante des affaires de la commune, pourtant largement dispensées à des personnes non élues en réunions non institutionnelles. Mme le Maire répond qu'elle s'est renseignée auprès de Mme Deleuze à la sous préfecture et qu'il n'y a aucune obligation légale de préparer les Conseils municipaux. Que si nous voulons les préparer, nous devons accepter de participer aux réunions sur le mode de fonctionnement choisi par les élus de la majorité ou de nous contenter des documents qui nous sont fournis. Les Conseillères d'opposition lui répondent que ce fonctionnement en démocratie participative, comme le nomme la majorité, ne laisse aucune place au fonctionnement institutionnel. Que le participatif a sa place en plus de l'institutionnel mais qu'il ne peut s'y substituer. Hors, toutes les décisions prises avec des candidats non élus et des habitants sont imposées aux Conseillères d'opposition dûment élues. Ainsi, elles sont uniquement utilisées par la majorité pour entériner les décisions prises avec des personnes non élues, ce qu'elles estiment illégal. Marie Brunatto\_Kriese regrette que Mme le Maire lui adresse un mail uniquement pour se plaindre de Martine Larrosa concernant un incident dont elle n'a pas été témoin et jamais pour l'informer des affaires de la commune ou pour lui proposer d'y participer. Concernant l'école, elle a appris sa fermeture en consultant un message posté par une habitante sur Facebook alors qu'elle est membre de la Commission municipale Vie Locale. Mme le Maire a interdit par écrit à Martine Larrosa de participer aux réunions avec les élus et lui reproche son absence.

### **Élections du Délégué et des suppléants Sénatoriaux:**

Constitution du bureau électoral:

Présidente : Laurence Bultez-Cadet

Assesseurs : Martine Larrosa et Brigitte Vanwambecke membres les plus âgés, Doryan Kuschner et Mickaël Martinez membres les plus jeunes du Conseil municipal.

### **Election du Délégué Sénatorial:**

**Candidatures:** Martine Larrosa - Karine Frostin

**Votants:** Laurence Bultez-Cadet, Emilie Peyric, Doryan Kuschner, Marie Brunatto-Kriese, Brigitte Vawanbecke, Philippe Daly, Mickaël Martinez, Patrick Ordon, Martine Larrosa, Karine Frostin (par procuration donnée à Laurence Bultez Cadet);

**Votes:** Martine Larrosa 2 voix - Karine Frostin 8 voix

### **Election des Délégués Sénatoriaux suppléants:**

**Candidats:** Emilie Peyric - Patrick Ordonon - Doryan Kuschner;

**Votants:** Laurence Bultez-Cadet, Emilie Peyric, Doryan Kuschner, Marie Brunatto-Kriese, Brigitte Vawanbecke, Philippe Daly, Mickaël Martinez, Patrick Ordon, Martine Larrosa, Karine Frostin (par procuration donnée à Laurence Bultez Cadet:.

**Votes:** Emilie Peyric 8 voix - Patrick Ordonno 8 voix - Doryan Kuschner 8 voix - **Nul:** 1  
**Blanc:** 1

**Elue Déléguée Sénatoriale titulaire:** Karine Frostin

**Elus Délégués Sénatoriaux suppléants:** Patrick Ordonno - Emilie Peyric-Manifacier - Doryan Kuschner

**Validation du règlement intérieur du Conseil municipal:**

Il est mentionné dans ce règlement que “ Le présent règlement intérieur est établi par le Conseil municipal de la commune d’Aujac en application de l’article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Pour les communes de moins de 1000 habitants, l’adoption d’un règlement intérieur est facultative. Toutefois, Le Conseil municipal d’Aujac a souhaité se doter d’un cadre clair pour organiser ses travaux et assurer la transparence et la qualité de la vie démocratique locale ”.

Les Conseillères d’opposition sont formelles, contrairement à ce qui est mentionné dans le texte du règlement intérieur, elles n’ont jamais été consultées à ce sujet et n’ont jamais décidé de son adoption non obligatoire dans les communes de moins de 1000 habitants. De plus, certaines de ses dispositions sont en deçà des textes qui prévoient qu’ en Conseil municipal, les Conseillers ont le droit de poser des questions orales qui concernent les affaires de la commune.

**Pour:** 8 **Refus de vote:** 2 (Martine Larrosa - Marie Brunatto-Kriese)

**Validation du contrat de location du gîte communal Le Mas Légal:**

Les Conseillères d’opposition s’interrogent sur les dispositions qui prévoient la déclinaison de l’identité de tous les occupants du gîte. Sont-elles justifiées? Connaître le nombre d’occupants leur semble suffisant. Brigitte Vanwambecke estime que pour reporter la taxe de séjour et en cas de sinistre connaître l’identité des victimes est nécessaire. Marie Brunatto-Kriese précise qu’on ne lui a jamais demandé l’identité de tous ses accompagnants et leur date de naissance lorsqu’elle loue un gîte. De plus, la police d’assurance de la personne qui loue le gîte couvre les risques occasionnés par l’occupation des lieux.

Concernant la facturation de l’eau et de l’électricité, Martine Larrosa s’étonne que sur le contrat de location figurent les mentions OUI - NON et demande si cette facturation est aléatoire. Si oui, en fonction de quels critères?

Mme le maire craint que des locataires gaspillent l’eau et l’électricité. La mairie devrait alors reporter le coût de ces abus sur la facturation. Martine Larrosa demande quelles sont les consommations jugées raisonnables par jour et par personne pour ces deux fluides. Après recherches de Brigitte Vanwambecke et Doryan Kuschner, elles sont estimées à 100 litres d’eau et à 12,5 kwh.

**Pour:** 8 **Contre:** 2 (Martine Larrosa - Marie Brunatto-Kriese)

**Possibilité d’enregistrement du Conseil municipal:**

Compte tenu du mode de gestion municipal actuel qui engendre des conflits et de la suspicion, les Conseillères d’opposition refusent tout enregistrement.

**Abandon**

**Validation du contrat de location de la salle polyvalente:**

Le document présenté en Conseil municipal ne tient pas compte des demandes de gratuité pour les habitants formulées par Martine Larrosa.

Marie Brunatto-Kriese relève plusieurs redites dans le document.

Après discussion, il est décidé de reporter cette question au Conseil municipal de septembre.

### **Report**

#### **Décision modificative au Budget primitif 2026:**

Une erreur de frappe du Comptable du Trésor Public étant à l'origine de cette demande de modification, nous y sommes favorables.

**Pour:** 10

#### **Participation de la mairie à l'apéritif du repas du village organisé le 27 juin:**

Mme le maire rappelle le coût exorbitant de l'apéritif pris en charge par la mairie l'année dernière au bénéfice du Restaurant des Amis. Cette année, la Présidente du Comité des fêtes demande la prise en charge de l'apéritif par la mairie pour un montant de 200€. Martine Larrosa informe que le Comité des fêtes a environ 1500€ en caisse. Pourquoi faire peser cette dépense sur le budget communal? Elle informe Mme le Maire qu'elle est en conflit d'intérêt concernant ce vote. Mme le Maire répond que c'est pour cela qu'elle se retire.

**Pour:** 7 **Contre:** 2 (Martine Larrosa - Marie Brunatto-Kriese)

#### **Demande de subvention de l'association Cévennes Terre d'Accueil:**

Philippe Daly propose de réfléchir à la manière de soutenir cette association qui œuvre à l'accueil de personnes étrangères, par exemple en proposant des vêtements plutôt qu'en accordant une subvention.

### **Report**

#### **Demande de subvention de l'Association des Parents d'Elèves (APE):**

Cette demande de 242€ concerne le transport des élèves de l'école d'Aujac à la sortie scolaire de début juin (Aujac/ La Garde Guérin - La Garde Guérin/ Aujac).

Emilie Peyric-Manificier se retire du vote car membre de l'Association.

**Pour:** 9

#### **Achat d'une débroussailleuse autoportée:**

Coût de l'achat: 6790 €. Un fonds de concours de 90% a été demandé à Alès Agglomération. Réponse début juillet. Il resterait moins de 1700 € à la charge de la mairie car le calcul des 90 % s'est fait sur le montant du devis le plus fort. Les Conseillères d'opposition demande ce qui justifie cet achat? Doryan Kushner explique que ça faciliterait le travail des agents et que la débroussailleuse pourrait être louée aux habitants. Martine Larrosa trouve que les surfaces planes correspondant à l'utilisation d'une débroussailleuse autoportée ne justifient pas un tel achat. De plus, la location de matériel avec mise à disposition de l'agent municipal qui se pratique déjà avec la mini pelle et autres matériels, nuirait à l'entretien de la commune. Compte tenu du montant de la location, l'intérêt financier pour la mairie reste à démontrer. Et cette pratique crée une concurrence déloyale envers les entreprises privées qui pourraient intervenir sur le secteur, car celles-ci paient des charges dont sont exonérées les communes. L'argument du service rendu à une population n'ayant pas les moyens de faire appel à une entreprise privée reste à démontrer. Ce sont souvent

les mêmes habitants qui bénéficient de ces services et pas forcément des plus nécessiteux.  
**Pour: 8 Contre: 2** (Martine Larrosa - Marie Brunatto-Kriese)

**Achat de nouveaux panneaux pour l'adressage:**

Le prestataire qui a fourni les panneaux d'adressage de la commune fait don du panneau du chemin des Bagnadous et du panneau fléché indiquant le gîte communal Le Mas Légal. Nous le remercions.

**Demande d'un fonds de concours pour le financement de la Refonte du Site internet municipal:**

Le coût de la refonte du site est de 1600€ pour l'option avec maintenance. Un fonds de concours a été demandé à Alès agglomération.

Cette demande de fonds concerne le choix d'une option parmi les 3 présentées en Commission Communale "Gestion du fonctionnement - Veille sur la gouvernance partagée et la participation - Communication" transformée en Comité Veille de la participation et Communication pour la réunion du 28 avril lors de laquelle 2 élus de la majorité et 2 habitants ont pris toutes les décisions. Les Conseillères d'opposition se voyant imposer ces décisions sans possibilité d'en débattre et de se faire un avis décident de voter contre.

**Pour: 8 Contre: 2** (Martine Larrosa - Marie Brunatto-Kriese)

**Adhésion au Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles:**

Coût de l'adhésion: 1750€/an pour la compétence MAB - 1000€/an pour la compétence DFCI. Cette adhésion prendrait effet le 1er janvier 2027.

Désignation du Titulaire: Philippe Daly

Désignation du suppléant: Emilie Peyric-Manificier

L'adhésion de la commune d'Aujac au Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles a été actée à l'unanimité lors de la réunion du groupe de coordination composé d'élus de la majorité et d'habitants le 25 mai 2026. Martine Larrosa refuse de voter une décision déjà actée. A quoi sert d'être élue au Conseil municipal?

**Pour: 8 Abstention: 1** (Marie Brunatto-Kriese) **Refus de vote: 1** (Martine Larrosa)

**Modification de la Commission "Gestion fonctionnement":**

Martine Larrosa a été désignée en Conseil municipal du 14 avril membre de la Commission municipale "Gestion du fonctionnement - Veille sur la gouvernance partagée et la participation - Communication". Elle souhaite en rester membre pour participer aux activités Communication.

**Pour: 8 Contre: 1** (Martine Larrosa) **Abstention: 1** (Marie Brunatto-Kriese)

**Création d'une Commission municipale "Communication":**

Martine Larrosa refuse car une **Commission municipale non obligatoire** intitulée "**Gestion du fonctionnement - Veille sur la gouvernance partagée et la participation - Communication**" existe déjà. Les documents de travail du Conseil municipal du 14 avril en attestent.

**Pour: 8 Contre: 1** (Martine Larrosa) **Abstention: 1** (Marie Brunatto-Kriese)

**Créations de Comités Consultatifs:**

Comité vivre ensemble: Mickaël Martinez - Non élue Anne Bonsey-Cras

Comité Vie locale: Laurence Bultez-Cadet - Séverine Lando.

Comité Finances: Emilie Peyric-Manifacier, Brigitte Vanwambecke.

Marie Brunatto-Kriese refuse de faire partie du Comité consultatif Finances qui remplacerait la Commission municipale non obligatoire Finances "Budget - Demandes de subventions" créée en Conseil municipal du 14 avril 2026 et à laquelle elle n'a jamais pu participer car transformée en Comité Consultatif dans les faits sans passage en Conseil municipal. Elle ne souhaite pas participer aux réunions imposées par la majorité avec des non élus.

Comité participatif: Karine Frostin et Doryan Kuschner

Comité finances: Brigitte Vanwanbecke et Emilie Peyric-Manifacier

Comité Nature et pêche: Patrick Ordonno, Philippe Daly

Comité Aménagement du Territoire et Gestion de l'Habitat: Emilie Peyric-Manifacier, Doryan Kuschner

Mme Larrosa rappelle à Mme le Maire que depuis des semaines elle l'informe que des Comités Consultatifs doivent être créés en Conseil municipal pour encadrer légalement les réunions organisées avec les habitants. Mme le Maire maintient que ce n'est pas obligatoire. Mme Larrosa lui demande pourquoi la création de Comités consultatifs est à l'ordre du jour de ce Conseil. Mme le Maire lui répond que la sous préfecture le demande.

**Pour: 8 Refus de voter: 1 (Martine Larrosa) Contre: 1 (Marie Brunatto-Kriese)**

#### **Contrat de location pour un nouvel ordinateur de la mairie:**

Coût: 70€/mois environ. Chaque Conseiller de la majorité ayant un PC personnel, cette possibilité de location est abandonnée.

**Abandon**

#### **Changement de Délégués pour le Syndicat Mixte du Pays Cévennes:**

Karine Frostin ne souhaite pas poursuivre sa participation au sein du SMPC. Doryan Kuschner en devient Titulaire, Philippe Daly suppléant.

**Pour: 10**

#### **Demande de domiciliation à la mairie:**

Le texte prévoit la domiciliation en mairie de personnes sans domicile stable.

Monsieur Adrien Dubois-Lafaye vit à Aujac depuis au moins 4 ans, voire 5 ans. Il est régulièrement vu chez une habitante de Bedousses bas. Peut-il être considéré comme une personne sans domicile stable? Doryan Kuschner entretenant des liens proches avec cette personne, il se retire du vote.

**Pour: 8 contre: 2 (Martine Larrosa - Marie Brunatto-Kriese)**

#### **Remboursement de frais:**

Ce remboursement de frais d'un montant de 62, 76€ concerne l'avance faite par Doryan Kuschner en règlement d'une facture de laboratoire pour recherche d'amiante sur la toiture du hangar municipal. Le résultat confirme la présence d'amiante. Mme le Maire affirme que s'il n'y a pas d'intervention sur la toiture, comme par exemple la pose de panneaux solaires à laquelle elle renonce, il n'y a pas de risque pour les agents qui y travaillent. Concernant le paiement de la facture, elle dit s'être rapprochée du Comptable du Trésor Public pour procéder au remboursement de Doryan Kuschner. Marie Brunatto-Kriese, familière de ces opérations comptables puisqu'elle en fait profession, s'étonne que cette facture n'ait pas fait l'objet d'un mandat administratif. Mme le Maire dit que le laboratoire a refusé le mandat administratif et justifie cette entorse par une économie conséquente sur cette facture. Marie

Brunatto-Kriese lui demande si cette pratique sera renouvelée chaque fois que des économies conséquentes seront susceptibles d'être réalisées.

**Pour:** 8 **Contre:** 2 (Martine Larrosa - Marie Brunatto-Kriese)

#### **Questions et informations diverses:**

- Fin juin, des travaux de réfection d'un montant de 2420€ seront réalisés sur la toiture du Restaurant des Amis. Des tuiles cassées provoquent des infiltrations d'eau.
- Désignations à GALA pour contact en cas de sinistre. Entre 3 et 8 personnes: Mickaël Martinez, Patrick Ordono, Brigitte Vanwambecke, Clément Masseur, Emilie Peyric-Manificier.
- Désignations à PREDICT, spécialisée dans la prévention et la gestion des risques liés aux phénomènes météorologiques: Mickaël Martinez, Patrick Ordono, Brigitte Vanwambecke, Doryan Kuschner, Philippe Daly, Emilie Peyric-Manificier.
- Demande d'autorisation du Président de l'Association "Les amis du Château de Brisis" pour l'installation d'un bivouac scouts cet été à la Soleïade avec accès à l'eau. Mme le Maire est d'accord mais en fonction de l'occupation des lieux par les locataires du gîte. Pour l'accès à l'eau, ils pourront se servir à la source présente sur le lieu.
- Conseil d'école aujourd'hui 5 juin: le DASEN et l'inspectrice étaient en visioconférence avec la directrice de l'école d'Aujac. L'école est mise en sommeil car la fréquentation de 3 enfants seulement est insuffisante à son maintien. Il faudrait entre 7 et 10 enfants pour envisager une réouverture. Mme le Maire déplore l'absence de parents au débat concernant l'école à la journée citoyenne du 30 mai. Tout en faisant peser cette fermeture sur les choix des parents d'élèves, Mme le maire reconnaît que la fermeture de l'école représente un intérêt financier pour la commune. Les parents dont les enfants étaient scolarisés à Aujac seront prioritaires pour choisir où ils souhaitent les scolariser. Le transport des élèves de primaire sera encore assuré par Alès Agglomération. Celui des élèves des collèges de Génolhac et de Bessèges continuera à être assuré.
- Formation des élus: puisque aucune date ne convenait à l'ensemble des élus, cette formation se fera en 2 sessions. Le mardi 23 juin pour la 1ère et le mercredi 1er juillet pour la 2ème. Pour ceux qui ne seraient pas disponibles à ces dates, prévoir une 3ème session.
- Une antenne 4G de 24 mètres de hauteur va être installée sur la commune de Bonnevaux. Les habitants ne souhaitant pas se "gâter la vue" ont décidé de la positionner sur un versant orienté vers Aujac, ce qui engendrerait une diffusion d'ondes sur les hameaux des Bouschets et du Brouzet, voire au-delà car les ondes s'intensifient avec la distance et le brouillage en cas de croisement de faisceaux. Le Conseil municipal d'Aujac oppose un refus à cette décision. Une solution qui ne lèse pas les habitants d'Aujac devra être trouvée pour satisfaire ceux de Bonnevaux.

Séance levée à 21h 02

#### **Remarques ::**

Séverine Lando signale qu'elle a envoyé un mail à la mairie avant le Conseil municipal pour s'excuser de son absence et donner procuration à Philippe Daly.

